

Convention de Bâle, annexes I, VIII et IX: déchets dangereux, mouvements transfrontières et élimination

1998/0307(CNS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Marialiese FLEMMING (PPE, A), le Parlement européen approuve l'amendement à la Convention de Bâle.